

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 12 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 juillet 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
M. Alain COSSON	M. Florent MONEYRON
M. Christian BOURNAT	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Philippe BEAL, M. Michel SEVE

Etaient représentés (procuration) :

M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)
 Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)
 Mme Anne-Marie OLIVON (à Mme Catherine MORAND)
 Mme Eliane GRANET (à M. Gilles MARQUET)
 M. Cédric DAUDUIT (à Mme Elisabeth BRUSSAT)
 M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)
 M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)
 M. Lucas ANTOINE (à M. Yannick DUPOUÉ)
 Mme Laurence GONINET (à M. Michel SEVE)

Etaient absents :

M. Jean-Baptiste GIRARD, M. Patrick GIRAUD, Mme Julie MONTBRIZON, Mme Déolinda DE FREITAS, M. Bernard FRASIAK

VOTE : En exercice : 35 Présents : 24 / Représentés : 9 Votants : 33

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : FINANCES – Demande de subventions pour une étude pré-opérationnelle de mise en œuvre de dispositifs programmes de l'ANAH et CD63

**HABITAT – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR UNE ETUDE
PRE-OPERATIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS
PROGRAMMES DE L'ANAH ET CD63**

- VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.303-1, L.321-1 et suivants et R.321-1 et suivants ;
- VU le Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU les statuts de la CCEDA modifiés par l'arrêté n°020211025 ;
- VU la délibération de prescription du plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat n°28 en date du 29/09/2021 ;
- VU la circulaire n°2022-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général du 8/11/2022 ;
- VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- VU le Programme Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017-2022 adopté le 20 juin 2017 par l'Assemblée départementale,
- VU le Schéma Départemental de l'Habitat (SDH) 2019-2024 adopté le 24 septembre 2019 par l'Assemblée départementale,
- VU la délibération du 1er décembre 2020 du Conseil départemental approuvant la structuration du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) à l'échelle départementale,
- VU l'avis favorable de la commission habitat du 07/06/2022 ;

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes s'est engagée en 2010 dans l'élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH) à l'échelle du bassin de vie de Thiers. L'approbation définitive du PLH est intervenue le 16 février 2015 pour une durée de 6 ans. Notre PLH étant devenu caduque, la Communauté de communes a décidé d'inclure le volet habitat dans l'élaboration du PLUi afin de mieux coordonner sa politique habitat et d'aménagement du territoire.

Madame la Présidente explique que cette étude pré-opérationnelle « habitat » de mise en œuvre de dispositifs programmés de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) portera sur l'ensemble du territoire. Il sera fait un focus sur le centre-bourg de Lezoux dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain, dont le volet habitat est obligatoire pour l'élaboration de la convention cadre valant Opération de revitalisation du territoire (ORT).

Cette étude aura pour objectif de permettre à la collectivité de choisir le dispositif le plus adapté au territoire, et de qualifier et quantifier les besoins en rénovation et amélioration de l'habitat privé, que cela se traduise par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) au niveau local, ou départemental ou toute autre solution mixte.

L'étude se décomposera en 4 phases dont 1 optionnelle :

1. Phase 1 : Diagnostic du territoire
2. Phase 2 : Propositions de scénarios et d'une stratégie opérationnelle

3. Phase 3 optionnelle : Etude foncière sur un ou plusieurs centres-bourgs dont Lezoux. Elle sera affermie lors du comité de pilotage de validation de la stratégie opérationnelle et du scénario s'il est retenu la mise en place d'une OPAH Renouvellement Urbain.
4. Phase 4 : Elaboration de la convention avec les partenaires
Cette étude sera d'une durée de 10 mois à compter d'octobre 2022.

Pour un coût prévisionnel de 50 000 € HT, le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

Dépense HT €		Recette HT €	
Habitat	50 000€	ANAH (50%)	25 000 €
		CD63 (20%)	10 000 €
		CCEDA (30%)	15 000 €
Total dépenses HT	50 000€	Total recettes HT	50 000€

Par conséquent, Madame la Présidente propose aux délégués communautaires :

- D'approuver le plan de financement de l'étude pré-opérationnelle ;
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention auprès du Conseil Département du Puy de Dôme (CD63) à hauteur de 20% du montant HT ;
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention auprès de l'ANAH à hauteur de 50% du montant HT;
- De signer tous les documents nécessaires aux financements de l'étude ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE les propositions de Madame la Présidente à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 juillet 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente